

(19)



(11)

EP 2 986 527 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:

21.06.2017 Bulletin 2017/25

(21) Numéro de dépôt: **14721981.0**

(22) Date de dépôt: **10.04.2014**

(51) Int Cl.:

B65D 43/14 (2006.01)

B65D 51/00 (2006.01)

(86) Numéro de dépôt international:

PCT/IB2014/060620

(87) Numéro de publication internationale:

WO 2014/170805 (23.10.2014 Gazette 2014/43)

(54) RÉCIPIENT, NOTAMMENT À USAGE ALIMENTAIRE

BEHÄLTER, INSbesondere FÜR LEBENSMITTEL

CONTAINER, IN PARTICULAR FOR FOOD USE

(84) Etats contractants désignés:

**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**

(30) Priorité: **16.04.2013 FR 1353419**

(43) Date de publication de la demande:

24.02.2016 Bulletin 2016/08

(73) Titulaire: **Neolid
69004 Lyon (FR)**

(72) Inventeur: **FROLIN, Nicolas
F-69004 Lyon (FR)**

(74) Mandataire: **Jeannet, Olivier
JEANNET & Associés
26 Quai Claude Bernard
69007 Lyon (FR)**

(56) Documents cités:
EP-A1- 2 050 679 US-A1- 2005 082 248

EP 2 986 527 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] La présente invention concerne un récipient, notamment à usage alimentaire.

[0002] Il est connu de réaliser un récipient comprenant un corps de récipient, une bague de manoeuvre et un manchon souple d'obturation/libération de l'ouverture du corps de récipient, ce manchon étant relié au corps de récipient, d'une part, et à la bague de manoeuvre, d'autre part. La bague de manoeuvre est apte à être pivotée par rapport au corps de récipient de façon à vriller/dévriller le manchon, entre un état de vrillage, dans lequel ce manchon obture l'ouverture du corps de récipient, et un état de non vrillage, dans lequel il libère cette ouverture.

[0003] De tels récipients ont toujours été réalisés selon des formes cylindriques, à sections transversales circulaires, et avec montage de la bague de manoeuvre sur le corps de récipient. Une telle forme est en effet facile à manipuler par l'utilisateur, et la bague de manoeuvre, immobilisée dans une position angulaire donnée par des moyens prévus à cet effet, peut être placée dans un grand nombre de positions angulaires par rapport au corps de récipient et assurer ainsi divers degrés d'ouverture partielle du récipient. De plus, cette forme circulaire permet une déformation uniforme du manchon sur le pourtour du corps de récipient et de la bague, et permet donc de bien contrôler le mouvement de la bague par rapport au corps de récipient. Le document EP 2050679 décrit un tel récipient, selon le préambule de la revendication 1. Cette forme circulaire a cependant pour inconvénient de limiter la contenance possible du récipient et de ne pas être très adaptée à contenir des produits alimentaires autres que des liquides ou similaires. En particulier, cette forme n'est guère adaptée à contenir des plats cuisinés.

[0004] La présente invention a pour objectif de remédier à cet inconvénient tout en fournissant un récipient apte à être parfaitement fermé par le vrillage du manchon.

[0005] L'invention a également pour objectif de fournir un récipient permettant un large accès au produit contenu par ce récipient.

[0006] L'invention a aussi pour objectif de fournir un récipient conservant l'état de fermeture de manière fiable.

[0007] L'invention a encore pour objectif de fournir un récipient pouvant être rapidement et facilement adapté à une cuisson par exemple dans un four à micro-ondes.

[0008] Le récipient concerné comprend, de manière connue en soi, un corps de récipient, un manchon souple d'obturation/libération de l'ouverture du corps de récipient, et un organe ajouré de manoeuvre, ledit manchon étant relié au corps de récipient, d'une part, et à l'organe ajouré de manoeuvre, d'autre part ; cet organe ajouré est apte à être pivoté par rapport au corps de récipient de façon à vriller/dévriller le manchon, entre un état de vrillage, dans lequel ce manchon obture l'ouverture du corps de récipient, et un état de non vrillage, dans lequel

il libère cette ouverture. Le corps de récipient et l'organe ajouré de manoeuvre ont une forme générale carrée ou rectangulaire en section transversale, conférant au récipient l'aspect d'une boîte ; L'organe ajouré de manoeuvre est mobile axialement par rapport au corps de récipient, entre une position dans laquelle il est dégagé de la paroi du corps de récipient délimitant l'ouverture que forme ce corps de récipient, et est donc apte à être pivoté par rapport à ce dernier, et une position dans laquelle il est engagé sur cette paroi et est calé par celle-ci, ne pouvant ainsi plus pivoter par rapport au corps de récipient. Selon l'invention,

- ladite paroi comporte extérieurement au moins une pièce en un matériau à fort coefficient de friction, et/ou ledit organe ajouré de manoeuvre comporte sur sa face interne au moins une pièce en un matériau à fort coefficient de friction.

[0009] Cette pièce permet de générer des frottements entre le corps de récipient et ledit organe ajouré de manoeuvre de manière à assurer l'engagement de cet organe sur ladite paroi. Le risque d'échappement intempestif de l'organe ajouré de manoeuvre par rapport au corps de récipient est ainsi fortement réduit.

[0010] Il en résulte que le récipient selon l'invention conserve ainsi l'état de fermeture de manière fiable, nonobstant sa forme carrée ou rectangulaire, qui génère une déformation non uniforme du manchon sur le pourtour du corps de récipient et de l'organe de manoeuvre.

[0011] Il sera compris que, par "section transversale", on entend la forme du corps de récipient et de l'organe ajouré de manoeuvre dans un plan perpendiculaire à l'axe selon lequel cet organe ajouré est apte à pivoter par rapport au corps de récipient pour réaliser le vrillage ou dévrillage du manchon.

[0012] Il sera également compris que, par "forme générale carrée ou rectangulaire", on entend le fait qu'il est possible, sur ledit corps et ledit organe de manoeuvre, de distinguer des côtés et des angles. Cette notion de forme générale carrée ou rectangulaire doit cependant être interprétée de manière très large, incluant des côtés pouvant ne pas être rectilignes, mais notamment courbes, et des angles non forcément très marqués, mais arrondis.

[0013] Il sera en outre compris que, par "mobile axialement", on entend le fait que ledit organe de manoeuvre peut être déplacé librement par rapport au corps de récipient, selon l'axe selon lequel cet organe ajouré est apte à pivoter par rapport au corps de récipient pour réaliser le vrillage ou dévrillage du manchon.

[0014] Qu'il s'agisse de la ou des pièces présentes sur le corps de récipient ou de la ou des pièces présentes sur l'organe ajouré de manoeuvre, cette ou ces pièces sont de préférence chacune sous la forme d'un revêtement fixé sur ladite paroi du corps de récipient ou sur ledit organe ajouré de manoeuvre.

[0015] Ce revêtement est de préférence surmoulé sur

cette paroi ou cet organe ajouré de manœuvre.

[0016] Le matériau à fort coefficient de friction peut notamment être un polymère.

[0017] Lorsque à la fois ladite paroi du corps de récipient et ledit organe ajouré de manœuvre comprennent un revêtement tel que précité, les deux revêtements peuvent comprendre des surfaces conformées pour venir en interénétration l'une avec l'autre. Notamment, ces revêtements peuvent chacun présenter des nervures et des cannelures alternées, et les nervures et des cannelures d'un revêtement sont décalées par rapport aux nervures et des cannelures de l'autre revêtement, de manière que les nervures et cannelures respectives de ces revêtements viennent en interénétration les unes avec les autres lorsque ledit organe ajouré de manœuvre est en position d'engagement sur le corps de récipient.

[0018] De préférence, ladite paroi du corps de récipient et/ou l'organe ajouré de manœuvre forment des moyens à encliquetage permettant un encliquetage réversible de cet organe ajouré de manœuvre en position d'engagement sur cette paroi du corps de récipient.

[0019] Cet encliquetage contribue à assurer la conservation de l'état de fermeture nonobstant la déformation non uniforme du manchon due à la forme du récipient en section transversale.

[0020] Selon un autre aspect de l'invention, à l'état de non vrillage du manchon, l'organe ajouré de manœuvre est disposé de telle sorte que ses diagonales soient décalées par rapport aux diagonales du corps de récipient, afin que la course de pivotement nécessaire pour opérer un vrillage du manchon soit supérieure à 180° et inférieure à 270°.

[0021] L'inventeur a pu déterminer qu'il était possible d'appliquer le principe de fermeture précité à un récipient de forme générale carrée ou rectangulaire, à condition toutefois de prévoir un organe ajouré de manœuvre mobile axialement par rapport au corps de récipient, donc engageable/désengageable par rapport à ce dernier, et une course de pivotement supérieure à 180° et inférieure à 270°. En effet, le passage d'une forme circulaire à une forme carrée ou rectangulaire a certes pour résultat favorable de permettre le calage angulaire dudit organe ajouré de manœuvre sur le corps de récipient, mais a également pour résultat défavorable de diminuer fortement le nombre de positions angulaires possibles de cet organe sur ce corps, distantes 90° dans le cas d'une boîte carrée et de 180° dans le cas d'une boîte rectangulaire. L'inventeur a alors pu déterminer que, dans la plupart des cas, la course de pivotement optimale se situait entre 180° et 270°, c'est-à-dire que cette course devait être suffisante pour assurer une bonne fermeture du récipient mais pas excessive, auquel cas elle générera un risque de déchirer ou détériorer le manchon. L'inventeur a alors conçu de positionner les diagonales de l'organe ajouré de manœuvre, à l'état de non vrillage du manchon, de manière décalée par rapport aux diagonales homologues du corps de récipient, afin que la course de pivotement nécessaire pour opérer une fermeture

du récipient par vrillage du manchon soit supérieure à 180° et inférieure à 270°.

[0022] Il sera aussi compris que la référence précitée aux diagonales de l'organe ajouré de manœuvre et aux diagonales du corps de récipient est utiliser pour couvrir le fait que le corps et ledit organe peuvent être de formes carrées ou rectangulaires ; s'agissant d'un corps et d'un organe rectangulaires, il serait possible de se référer simplement à la longueur de ce corps et de cet organe : la longueur de l'organe est décalée par rapport à la longueur du corps, de sorte que ces longueurs forment entre elles un angle tel que la course de pivotement précitée soit rendue possible.

[0023] Le récipient selon l'invention peut être soit fermé de façon étanche, sans risque de détérioration du manchon, lorsque ledit organe ajouré de manœuvre est pivoté dans le sens qui l'amène à opérer une course sur plus de 180°, soit être laissé partiellement ouvert par exemple pour une cuisson dans un four à micro-ondes, lorsque ledit organe ajouré de manœuvre est pivoté dans le sens qui l'amène à opérer une course sur moins de 180°.

[0024] De préférence, le décalage précité des diagonales de l'organe ajouré de manœuvre est tel que chaque diagonale de l'organe ajouré de manœuvre forme un angle de l'ordre de 20° avec la diagonale correspondante du corps de récipient.

[0025] La course de vrillage/dévrillage du manchon est ainsi de l'ordre de 200° dans un sens de pivotement et de l'ordre de 160° dans le sens de pivotement opposé.

[0026] De préférence, ladite paroi latérale du corps de récipient et l'ouverture délimitée par l'organe ajouré de manœuvre sont mutuellement conformées de telle sorte que ladite paroi latérale du corps de récipient s'inscrive dans l'ouverture délimitée par l'organe ajouré de manœuvre, cette paroi latérale étant dépourvue d'aspérité ou autre obstacle susceptible, alors que le manchon n'est pas vrillé, d'empêcher un déplacement de cet organe ajouré de manœuvre le long de cette paroi latérale vers une position éloignée de l'ouverture formée par le corps de récipient.

[0027] Ce déplacement de l'organe ajouré de manœuvre permet de tendre le manchon autour de la paroi latérale du corps de récipient et donc d'effacer ce manchon afin qu'il ne gêne pas l'accès au produit contenu par ce récipient.

[0028] Un large accès à ce produit est ainsi rendu possible. De plus, plusieurs récipients selon l'invention sont aptes, dans cette position de l'organe ajouré de manœuvre, à être empilés les uns sur les autres.

[0029] L'invention sera bien comprise, et d'autres caractéristiques et avantages de celle-ci apparaîtront, en référence au dessin schématique annexé, représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme de réalisation possible du récipient concerné.

La figure 1 en est une vue en perspective, dans un état de libération de l'ouverture qu'il comprend, cor-

respondant à un état de non vrillage d'un manchon souple qu'il comprend également ; la figure 2 en est une vue de dessus, dans le même état d'ouverture ; la figure 3 en est une vue de dessus, à l'état de fermeture par vrillage dudit manchon, un organe ajouré de manœuvre que comprend le récipient ayant été pivoté par rapport au corps du récipient dans le sens horaire tel que visible sur la figure 2, c'est-à-dire sur une course de 200° par rapport à la position montrée sur cette figure 2 ; la figure 4 en est une vue en coupe selon la ligne IV-IV de la figure 3 ; la figure 5 en est une vue similaire à la figure 3, dans un état d'ouverture partielle, ledit organe ajouré de manœuvre ayant été pivoté par rapport au corps du récipient dans le sens antihoraire tel que visible sur la figure 2, c'est-à-dire sur une course de 160° à partir de la position montrée sur cette figure 2 ; et la figure 6 en est une vue similaire à la figure 1, dans une autre position dudit organe ajouré de manœuvre par rapport au corps du récipient.

[0030] La figure 1 représente un récipient 1 notamment à usage alimentaire, comprenant un corps de récipient 2, un manchon souple 3 vrillable/dévrillable pour réaliser une obturation/libération d'une ouverture supérieure 2a formée par le corps de récipient 2, et un organe ajouré 4, de manœuvre du manchon 3.

[0031] Le corps de récipient 2 comprend un fond et une paroi périphérique délimitant l'ouverture 2a, et a une forme générale rectangulaire en section transversale, conférant au récipient 1 l'aspect d'une boîte. Cette notion de forme générale rectangulaire est à interpréter de manière très large, comme étant le fait qu'il est possible, sur le corps 2, de distinguer des côtés et des angles ; comme visible sur la figure 2, les côtés du corps 2 ne sont pas rectilignes mais courbes, et les angles ne sont pas très marqués et sont arrondis.

[0032] Comme visible sur les figures 1 et 4, la paroi périphérique du corps 2 comporte un revêtement périphérique 5 sur sa face extérieure, en dessous de son bord libre délimitant l'ouverture 2a. Ce revêtement 5 est en un matériau à fort coefficient de friction, tel qu'un polymère, surmoulé sur le corps 2. Il a un aspect de surface irrégulier, et notamment, comme dans l'exemple représenté, présente des nervures et des cannelures alternées.

[0033] Les deux faces latérales principales du corps 2 comprennent également, surmoulées sur elles, des zones de préhension 6 sur lesquelles sont également surmoulées des nervures en un matériau à fort coefficient de friction.

[0034] Le manchon 3 est en un matériau à fort coefficient d'étirement, en particulier en latex. Il est intimement relié au bord libre du corps 2, d'une part, et audit organe ajouré de manœuvre 4, d'autre part, c'est-à-dire avec liaison étanche à l'ensemble du pourtour de ce bord libre

et de cet organe 4. Comme visible sur la figure 4, cette liaison étanche est réalisée par l'aménagement d'une rainure périphérique dans ledit bord libre, recevant en force un jonc périphérique 10 d'emprisonnement du bord correspondant du manchon 3 (ce dernier n'est pas représenté sur cette figure pour des raisons de clarté), et par l'aménagement d'une rainure périphérique dans l'organe ajouré 4, recevant en force un jonc périphérique 11 d'emprisonnement du bord correspondant du manchon 3.

[0035] Cette liaison peut également être réalisée par un autre moyen, par exemple par surmoulage du manchon sur le corps 2 et l'organe 4.

[0036] L'organe ajouré 4 a une forme rectangulaire identique à celle du corps 2 mais est dimensionné de manière à définir une ouverture centrale telle qu'il est apte à être engagé de manière ajustée et avec frottements autour du bord d'ouverture du corps 2, cf. figures 3 à 5. Cet organe 4 est mobile axialement par rapport au corps 2, entre la position représentée sur les figures 1 et 2, dans laquelle il est dégagé de la paroi du corps 2 délimitant l'ouverture 2a et est donc apte à être pivoté par rapport à ce dernier pour vriller/dévriller le manchon 3, et une position dans laquelle il est engagé sur cette paroi et est calé par celle-ci, ne pouvant ainsi plus pivoter par rapport au corps 2.

[0037] Comme cela est visible sur la figure 6, la paroi latérale du corps 2 et l'ouverture délimitée par l'organe 4 sont mutuellement conformées de telle sorte que cette paroi latérale s'inscrit dans cette ouverture, et cette paroi latérale est dépourvue d'aspérité ou autre obstacle susceptible, alors que le manchon 3 n'est pas vrillé, d'empêcher un déplacement de l'organe 4 le long de cette paroi vers une position éloignée de l'ouverture 2a formée par le corps 2.

[0038] L'organe 4 comprend un revêtement 12 surmoulé sur sa face interne, également en un matériau à fort coefficient de friction, tel qu'un polymère. Ce revêtement présente aussi des nervures et des cannelures alternées, décalées par rapport aux nervures et cannelures du revêtement 5 de manière que les nervures et cannelures respectives de ces revêtements 5 et 12 viennent en interpénétration dans la position d'engagement de l'organe 4 sur le corps 2.

[0039] En référence aux figures 1 et 2, il apparaît qu'à l'état de non vrillage du manchon 3, l'organe 4 est disposé en oblique par rapport au corps 2, de telle sorte que ses diagonales soient décalées de 20° par rapport aux diagonales du corps 2.

[0040] A partir de cette position visible sur la figure 2, l'organe 4 est apte à être pivoté dans le sens horaire, c'est-à-dire sur une course de 200° par rapport à cette position, jusqu'à être engagé sur le bord du corps 2. Dans cette position d'engagement, représentée sur la figure 3, le manchon 3 est complètement vrillé et le récipient 1 est donc fermé de façon étanche, sans que le vrillage du manchon 3 soit excessif, et donc sans risque de détérioration de ce manchon 3.

[0041] A partir de cette position visible sur la figure 2, l'organe 4 est apte à être pivoté dans le sens antihoraire, c'est-à-dire sur une course de 160° par rapport à cette position, jusqu'à être également engagé sur le bord du corps 2. Dans cette position d'engagement, représentée sur la figure 5, le manchon 3 n'est pas complètement vrillé, ce qui laisse subsister une ouverture centrale 20 permettant par exemple une cuisson dans un four à micro-ondes.

[0042] Le déplacement de l'organe ajouré de manœuvre 4 dans la position montrée sur la figure 6 permet de tendre le manchon 3 autour de la paroi latérale du corps de récipient 2 et donc d'effacer ce manchon afin qu'il ne gêne pas l'accès au produit contenu par ce récipient. Un large accès à ce produit est ainsi rendu possible. De plus, plusieurs récipients 1 sont aptes, dans cette position de l'organe 4, à être empilés les uns sur les autres.

[0043] Il apparaît de ce qui précède que l'invention fournit un récipient 1 à fermeture par vrillage de manchon, présentant les avantages déterminants :

- d'avoir une forme carrée ou rectangulaire adaptée à certains contenus tels que des plats cuisinés, tout en étant apte à être parfaitement fermé par le vrillage du manchon 3 ;
- de conserver l'état de fermeture de manière fiable ;
- de pouvoir former une ouverture centrale 20 adaptée à une cuisson par exemple dans un four à micro-ondes.

[0044] L'invention a été décrite ci-dessus en référence à une forme de réalisation donnée à titre d'exemple. Il va de soi qu'elle n'est pas limitée à cette forme de réalisation mais qu'elle s'étend à toutes les formes de réalisations couvertes par les revendications ci-annexées. Ainsi, la référence précitée aux diagonales de l'organe 4 et aux diagonales du corps 2 a pour but de couvrir la possibilité d'un corps 2 et d'un organe 4 de forme carrée ; s'agissant d'un corps 2 et d'un organe 4 plus ou moins rectangulaires, comme représenté, il est possible de se référer simplement à la longueur de ce corps 2 et à la longueur de cet organe 4 : la longueur de l'organe 4 forme un angle de l'ordre de 20° par rapport à la longueur du corps 2.

Revendications

1. - Récipient (1), notamment à usage alimentaire, comprenant un corps de récipient (2), un manchon souple (3) d'obturation/libération de l'ouverture (2a) du corps de récipient (2), et un organe ajouré de manœuvre (4), ledit manchon (3) étant relié au corps de récipient (2), d'une part, et à l'organe ajouré de manœuvre (4), d'autre part ; cet organe ajouré (4) est apte à être pivoté par rapport au corps de récipient (2) de façon à vriller/dévriller le manchon (3), entre un état de vrillage, dans lequel ce manchon

5 (3) obture l'ouverture du corps de récipient (2), et un état de non vrillage, dans lequel il libère cette ouverture ; l'organe ajouré de manœuvre (4) étant mobile axialement par rapport au corps de récipient (2), entre une position dans laquelle il est dégagé de la paroi du corps de récipient (2) délimitant l'ouverture que forme ce corps de récipient (2), et est donc apte à être pivoté par rapport à ce dernier, et une position dans laquelle il est engagé sur cette paroi et est calé par celle-ci, ne pouvant ainsi plus pivoter par rapport au corps de récipient **caractérisé en ce que** le corps de récipient (2) et l'organe ajouré de manœuvre (4) ont une forme générale carrée ou rectangulaire en section transversale, conférant au récipient (1) l'aspect d'une boîte et ladite paroi comporte extérieurement au moins une pièce (5) en un matériau à fort coefficient de friction, et/ou ledit organe ajouré de manœuvre (4) comporte sur sa face interne au moins une pièce (12) en un matériau à fort coefficient de friction.

2. - Récipient (1) selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** ladite au moins une pièce en un matériau à fort coefficient de friction est sous la forme d'un revêtement (5) fixé sur ladite paroi du corps de récipient ou sur ledit organe ajouré de manœuvre (4).
3. - Récipient (1) selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** ledit revêtement est surmoulé sur ladite paroi du corps de récipient ou de l'organe ajouré de manœuvre (4).
4. - Récipient (1) selon l'une des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** le matériau à fort coefficient de friction est un polymère.
5. - Récipient (1) selon l'une des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** ladite paroi du corps de récipient (2) et ledit organe ajouré de manœuvre (4) comprennent un revêtement (5, 12) tel que précité, et **en ce que** les deux revêtements (5, 12) comprennent des surfaces conformées pour venir en inter-pénétration l'une avec l'autre.
6. - Récipient (1) selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** lesdits revêtements présentent chacun des nervures et des cannelures alternées, et **en ce que** les nervures et des cannelures d'un revêtement sont décalées par rapport aux nervures et des cannelures de l'autre revêtement, de manière que les nervures et cannelures respectives de ces revêtements viennent en inter-pénétration les unes avec les autres lorsque ledit organe ajouré de manœuvre est en position d'engagement sur le corps de récipient.
7. - Récipient (1) selon l'une des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** ladite paroi du corps de ré-

cipient, et/ou l'organe ajouré de manoeuvre forment des moyens à encliquetage permettant un encliquetage réversible de cet organe ajouré de manoeuvre en position d'engagement sur cette paroi du corps de récipient.

5

8. - Récipient (1) selon l'une des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce qu'à** l'état de non vrillage du manchon, l'organe ajouré de manoeuvre est disposé de telle sorte que ses diagonales soient décalées par rapport aux diagonales du corps de boîte, afin que la course de pivotement nécessaire pour opérer un vrillage du manchon soit supérieure à 180° et inférieure à 270°.

10

9. - Récipient (1) selon la revendication 8, **caractérisé en ce que** le décalage précité des diagonales de l'organe ajouré de manoeuvre est tel que chaque diagonale de l'organe ajouré de manoeuvre forme un angle de l'ordre de 20° avec la diagonale correspondante du corps de récipient.

20

10. - Récipient (1) selon l'une des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce que** ladite paroi latérale du corps de récipient (2) et l'ouverture délimitée par l'organe ajouré de manoeuvre (4) sont mutuellement conformées de telle sorte que ladite paroi latérale du corps de récipient (2) s'inscrive dans l'ouverture délimitée par l'organe ajouré de manoeuvre (4), cette paroi latérale étant dépourvue d'aspérité ou autre obstacle susceptible, alors que le manchon (3) n'est pas vrillé, d'empêcher un déplacement de cet organe ajouré de manoeuvre (4) le long de cette paroi latérale vers une position éloignée de l'ouverture (2a) formée par le corps de récipient (2).

25

standet ist, die die durch den Behälterkörper (2) gebildete Öffnung begrenzt, und somit relativ zu dieser verschwenkbar ist und eine Position, in der sie an dieser Wand angreift und von ihr abgestützt ist und somit nicht mehr relativ zum Behälterkörper (2) schwenken kann;

dadurch gekennzeichnet, daß:

- der Behälterkörper (2) und das mit Öffnungen versehene Manövrierglied (4) eine im wesentlichen rechteckige oder quadratische Form im Querschnitt haben und dem Behälter (1) das Aussehen eines Kastens verleihen;

- wobei die Wand nach außen mindestens ein aus einem Material mit hohem Reibungskoeffizienten hergestelltes Teil (5) aufweist und / oder das mit Öffnungen versehene Manövrierglied (4) an seiner Innenseite mindestens ein Teil aus einem Material mit hohem Reibungskoeffizienten aufweist.

2. Behälter (1) nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** das mindestens eine Teil aus einem Material mit hohem Reibungskoeffizienten in Form einer Beschichtung (5) vorliegt, die an der Wand des Behälterkörpers oder an dem mit Öffnungen versehenen Manövrierglied (4) befestigt ist.

30

3. Behälter (1) nach Anspruch 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Beschichtung auf der Wand des Behälterkörpers (2) oder des mit Öffnungen versehenen Manövrierglieds (4) umspritzt ist.

35

4. Behälter (1) nach einem der Ansprüche 1 bis 3, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Material mit hohem Reibungskoeffizienten ein Polymer ist.

5. Behälter (1) nach einem der Ansprüche 1 bis 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** die genannte Wand des Behälterkörpers (2) und das genannte mit Öffnungen versehene Manövrierglied (4) eine Beschichtung (5, 12) wie vorgenannt aufweist und bei den Beschichtungen (5, 12) Flächen aufweisen, die so ausgebildet sind, daß sie sich gegenseitig durchdringen.

45

6. Behälter (1) nach Anspruch 5, **dadurch gekennzeichnet, daß** diese Beschichtungen jeweils abwechselnde Rippen und Rillen aufweisen und daß die Rippen und Rillen einer Beschichtung gegenüber den Rippen und Rillen der anderen Beschichtung versetzt sind, Rippen und Rillen dieser Beschichtungen sich gegenseitig durchdringen, wenn das mit Öffnungen versehene Manövrierglied in der Eingriffsposition auf dem Behälterkörper ist.

50

7. Behälter (1) nach einem der Ansprüche 1 bis 6, **da-**

Patentansprüche

1. Behälter (1), insbesondere für Lebensmittel, mit einem Behälterkörper (2), einer flexiblen Hülse (3) zum Verschließen / Freigeben der Öffnung (2a) des Behälterkörpers (2) und einem mit Öffnungen versehenen Manövrierglied (4), wobei die Hülse (3) einerseits mit dem Behälterkörper (2) und andererseits mit dem mit Öffnungen versehenen Manövrierglied (4) verbunden ist; wobei der mit Öffnungen versehene Manövrierglied (4) relativ zu dem Behälterkörper (2) schwenkbar ist, um die Hülse (3) zu drehen oder zu entdrehen zwischen einem Verdrehzustand, bei dem die Hülse (3) die Öffnung des Behälterkörpers (2) verschließt, und einen Entdrehzustand, in dem er diese Öffnung freigibt;
- wobei das mit Öffnungen versehene Manövrierglied (4) axial bewegbar relativ zu dem Behälterkörper (2) zwischen einer Position, in der es von der Wand des Behälterkörpers (2) beab-

40

55

50

55

durch gekennzeichnet, dass die Wand des Behälterkörpers und / oder das mit Öffnungen versehene Manövrieglied Einrastenmitteln bilden, die ein reversibles Einrasten des mit Öffnungen versehenen Manövriegliedes in der Eingriffsposition auf der Wand von der Behälterkörper.

8. Behälter (1) nach einem der Ansprüche 1 bis 7, **durch gekennzeichnet, daß** in dem Entdrehenzustand der Hülse das mit Öffnungen versehene Manövrieglied so positioniert ist, daß seine Diagonalen gegenüber den Diagonalen des Behälterkörpers versetzt sind, so dass den Schwenkhub zum Durchführen eines Verdrehens der Hülse erforderlich ist, größer als 180 ° und kleiner als 270 ° ist.
9. Behälter (1) nach Anspruch 8, **dadurch gekennzeichnet, daß** der vorgenannte Versatz der Diagonalen des mit Öffnungen versehenen Manövrieglieds (4) so ist, daß jede Diagonale des mit Öffnungen versehenen Manövriegliedes einen Winkel von etwa 20° mit der entsprechenden Diagonale der Behälterkörper.
10. Behälter (1) nach einem der Ansprüche 1 bis 8, **durch gekennzeichnet, dass** die Seitenwand des Behälterkörpers (2) und die Öffnung, die durch das mit Öffnungen versehene Manövrieglied (4) begrenzt ist, sind gegenüber ausgebildet so daß die genannte Seitenwand des Behälterkörpers (2) in die durch das mit Öffnungen versehene Manövrieglied (4) begrenzte Öffnung paßt, wobei die Seitenwand keine Rauigkeit oder ein anderes Hindernis aufweist, das während des Entdrehens der Hülse (3) eine Bewegung des mit Öffnungen versehenen Manövrieglieds (4) längs dieser Seitenwand zu einer von der durch den Behälterkörper (2) gebildeten Öffnung (2a) entfernte Position zu verhindern.

Claims

1. Container (1), in particular for food use, comprising a container body (2), a flexible sleeve (3) for closing off/freeing the opening (2a) of the container body (2), and an apertured maneuvering member (4), said sleeve (3) being connected to the container body (2) on the one hand, and to the apertured maneuvering member (4) on the other hand; that apertured member (4) is able to pivot relative to the container body (2) so as to kink/unkink the sleeve (3), between a kinking state, in which that sleeve (3) closes off the opening of the container body (2), and an unkinking state, in which it frees that opening;
- the apertured maneuvering member (4) being axially movable relative to the container body (2), between a position in which it is freed from

the wall of the container body (2) delimiting the opening formed by the container body (2), and is therefore able to be pivoted relative to the latter, and a position in which it is engaged on that wall and is braced by it, thus no longer being able to pivot relative to the container body (2);

characterized in that:

- the container body (2) and the apertured maneuvering member (4) have a globally square or rectangular shape in cross-section, giving the container (1) the appearance of a box; and
- said wall outwardly includes at least one part (5) made from a material having a high friction coefficient, and/or said apertured maneuvering member (4) includes, on its inner face, at least one part made from a material having a high friction coefficient.

2. Container (1) according to claim 1, **characterized in that** said at least one part made from a material having a high friction coefficient is in the form of a coating (5) fastened on said wall of the container body or on said apertured maneuvering member (4).
3. Container (1) according to claim 2, **characterized in that** said coating is overmolded on said wall of the container body (2) or of said apertured maneuvering member (4).
4. Container (1) according to anyone of claims 1-3, **characterized in that** the material having a high friction coefficient is a polymer.
5. Container (1) according to anyone of claims 1-4, **characterized in that** both said wall of the container body (2) and said apertured maneuvering member (4) comprise the coating (5, 12), and **in that** the two coatings (5, 12) comprise surfaces configured to interpenetrate one another.
6. Container (1) according to claim 5, **characterized in that** these coatings each have alternating ribs and splines, and **in that** the ribs and splines of one coating are offset relative to the ribs and spines of the other coating, such that the respective ribs and splines of those coatings interpenetrate one another when said apertured maneuvering member is in the engaged position on the container body.
7. Container (1) according to anyone of claims 1-6, **characterized in that** said wall of the container body and/or said apertured maneuvering member form snapping means allowing reversible snapping of that apertured maneuvering member in the engaged position on that wall of the container body.

8. Container (1) according to anyone of claims 1-7, **characterized in that**, in the unkinked state of the sleeve, the apertured maneuvering member is positioned such that its diagonals are offset relative to the diagonals of the container body, so that the pivoting travel necessary to perform kinking of the sleeve is greater than 180° and less than 270°. 5

9. Container (1) according to claim 8, **characterized in that** the offset of the diagonals of the apertured maneuvering member (4) is such that each diagonal of the apertured maneuvering member forms an angle of approximately 20° with the corresponding diagonal of the container body. 10

10. Container (1) according to anyone of claims 1-8, **characterized in that** said side wall of the container body (2) and the opening delimited by the apertured maneuvering member (4) are mutually configured such that said side wall of the container body (2) fits in the opening delimited by the apertured maneuvering member (4), that side wall having no asperity or other obstacle that may, while the sleeve (3) is not kinked, prevent movement of that apertured maneuvering member (4) along that side wall toward a position separated from the opening (2a) formed by the container body (2). 20 25

15

20

25

30

35

40

45

50

55

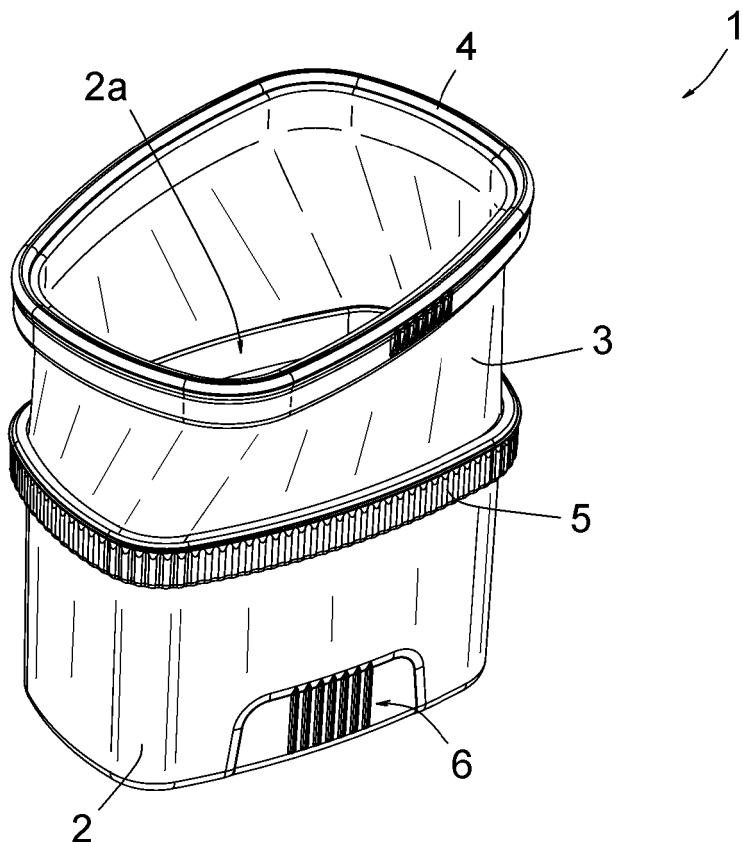


FIG. 1

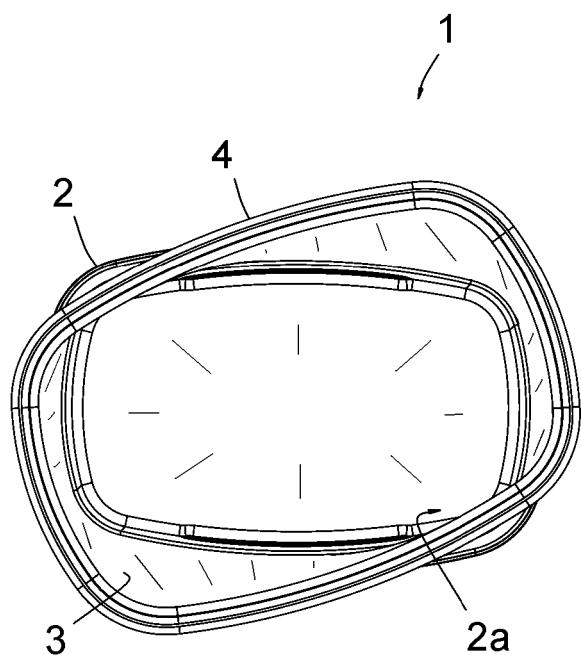


FIG. 2

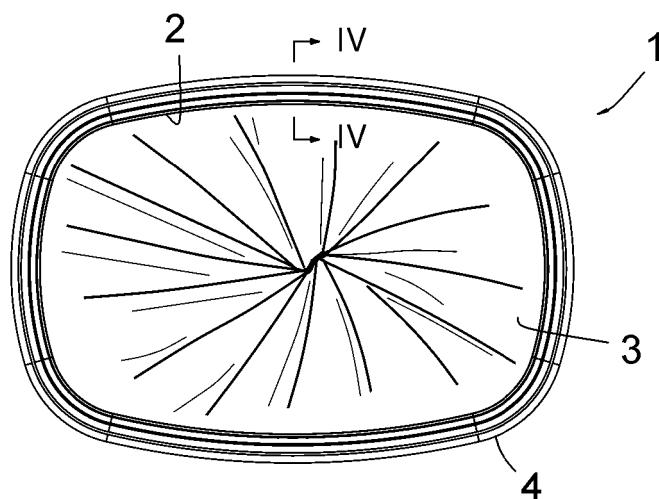


FIG. 3

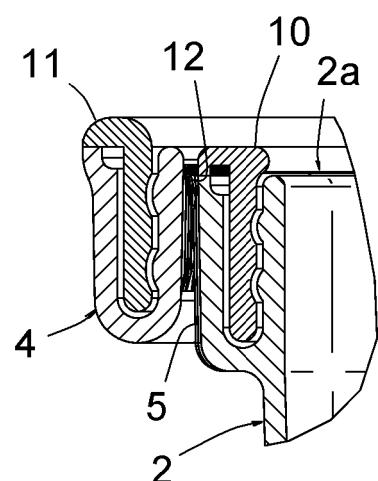


FIG. 4

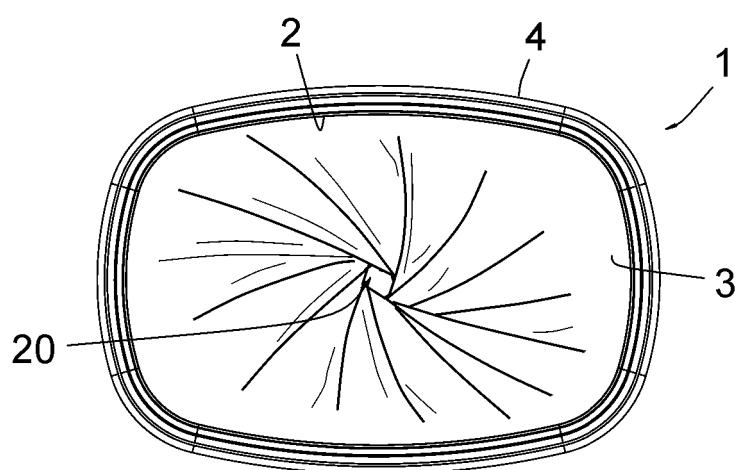


FIG. 5

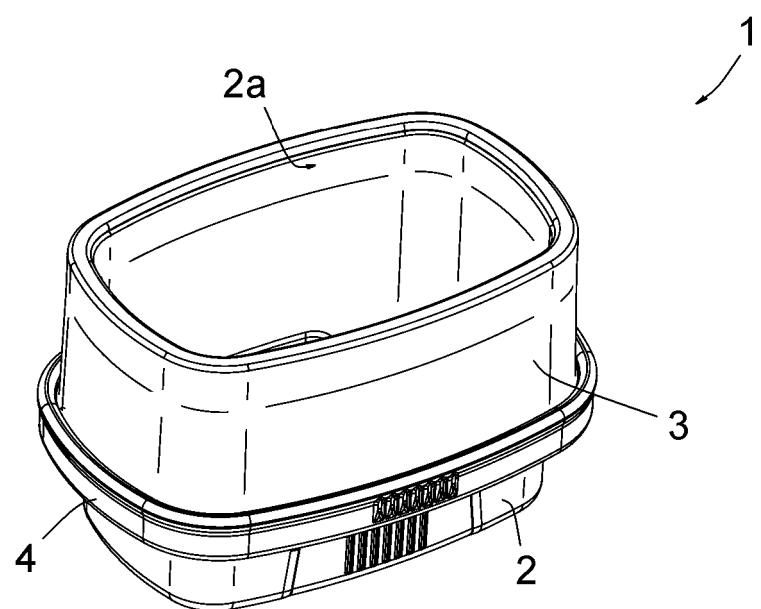


FIG. 6

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- EP 2050679 A [0003]